

**ARRONDISSEMENT DE LA FLECHE**

**COMMUNE DE LA SUZE SUR SARTHE**

**Objet :**

**Stationnement et circulation interdits dimanche 3 décembre 2023  
Défilé de tracteurs**

**ARRETE DU MAIRE**

Le Maire de la Commune de La Suze ;  
Vu l'article 27 du Code de la route ;  
Vu l'article L131-4 du Code des Communes ;  
Vu l'article L 2213-1 du Code Général des Collectivités Locales du 26 février 1996 ;  
Vu la nécessité d'assurer la sécurité publique ;

**ARRETE**

**Article 1 : En raison du défilé de tracteurs illuminés le dimanche 3 décembre 2023, le stationnement sera interdit rue du Collège et rue des Courtils jusqu'au carrefour avec la rue de l'Arche le dimanche 3 décembre 2023 de 9 h à 20 h 30.**

**Article 2 : En raison du défilé de tracteurs illuminés le dimanche 3 décembre 2023, la circulation sera interdite rue du Collège et rue des Courtils jusqu'au carrefour avec la rue de l'Arche le dimanche 3 décembre 2023 de 16 h 30 à 20 h 30.**

**Article 3 : Les panneaux de signalisation seront mis en place par les agents de la ville.**

**Article 3 : Le Gardien de Police Municipale, la Gendarmerie et tous les agents de la force publique sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.**

Fait à La Suze sur Sarthe, le 29/11/2023

**LE MAIRE,**

Mise en ligne le

29/11/23

